

À six semaines du procès du drame d'Allinges, les familles dénoncent l'organisation

mercredi 20 février 2013, par [Aude](#)

À six semaines, du procès qui devra déterminer les responsabilités des parties impliquées dans l'accident qui a coûté la vie à sept collégiens au passage à niveau d'Allinges en juin 2008, les familles des victimes lancent un coup de gueule. Dans leur mire, l'organisation du procès.

« À la réception de nos convocations, nous avons compris que nous serons éparpillés dans les salles du palais de justice et que certaines familles assisteront aux débats sur un "écran cathodique" », s'insurge David Héraclide, le porte-parole de l'association "Sourires des anges", qui réunit les parents des victimes.

« On attend un procès digne et exemplaire »

Pas encore ouvert, le procès exacerbe les tensions. Il se tiendra certes à Thonon, mais pas dans un gymnase ou tout autre espace suffisamment dimensionné, comme cela avait été évoqué quelques semaines après le drame par les responsables politiques d'alors. Confiné dans les murs du palais de justice, le procès monopolisera de fait plusieurs salles.

« On imaginait en toute logique que les familles seraient réunies et que les prévenus leur feraient face ; eh bien non, elles seront dispersées », dénonce notre interlocuteur, convocations des familles à l'appui.

« Depuis ce 2 juin 2008, 53 familles souffrent et chacune attend un procès digne et exemplaire. Mais peut-il l'être alors que seules quelques-unes pourront voir en chair et os la justice faire son travail, les mis en examen assis devant eux. Le tribunal et la ministre de la Justice, croient-ils que le chemin vers une vie normale passe mieux par un écran ?, poursuit David Héraclide. Si tel était le cas, il suffirait de nous indiquer une chambre de vidéoconférence sur le Net et basta. »

La souffrance a donc un prix !

« Nous voulons comprendre quelle hiérarchie de la douleur a été utilisée pour distribuer les salles aux uns et aux autres ? Pourquoi salle 4 ou 3 pour eux et la 1 pour l'autre ? Pourquoi ne pas avoir une rotation des places sur les 8 jours ? Là aussi, les aspects financiers ont-ils dicté ce choix ? La souffrance a donc un prix ! ? »

Bien en amont des débats, ce cri de colère rappelle si besoin était, l'exigence de vérité que nourrissent les familles. « Pour qu'un tel drame ne puisse se reproduire », répètent-elles à l'envi.

Animés de cette volonté, les avocats des familles, de l'association, tout comme d'ailleurs celui du chauffeur du car, ont obtenu que RFF et la SNCF soient assis sur le banc des prévenus, et passent du statut de témoin assisté à celui de mis en examen.

Une première pour ces deux entreprises publiques.

Françoise GRUBER, ledauphine.com, le 20 Février 2013
